



Assemblée générale

Distr. générale
6 mars 2013
Français
Original: anglais

Conseil des droits de l'homme

Groupe de travail sur la question des droits de l'homme
et des sociétés transnationales et autres entreprises

Quatrième session

Genève, 11-15 février 2013

Résultats de la quatrième session du Groupe de travail sur la question des droits de l'homme et des sociétés transnationales et autres entreprises

I. Résultats de la quatrième session du Groupe de travail

1. Le Groupe de travail sur la question des droits de l'homme et des sociétés transnationales et autres entreprises a tenu sa quatrième session du 11 au 15 février 2013, à Genève.
2. Le Groupe de travail a examiné son programme de travail et ses activités pour 2013; il s'est aussi penché sur ses prochaines visites de pays, les consultations régionales à venir, les prochains rapports, le suivi du Forum 2012 sur les entreprises et les droits de l'homme, les préparatifs du Forum 2013 et sa collaboration avec ses partenaires. Il a tenu des réunions avec des représentants de l'Organisation internationale du Travail (OIT), de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale, du Conseil de l'Europe et de l'Organisation internationale de normalisation. Il a également organisé une réunion avec les États membres intéressés, ainsi qu'une consultation ouverte avec toutes les parties prenantes au sujet de son prochain rapport thématique à l'Assemblée générale.

II. Coopération avec les partenaires et les organisations concernées

3. Le Groupe de travail a poursuivi son dialogue avec le secrétariat de l'OIT et s'est engagé à développer les effets de synergie et la collaboration dans le cadre d'initiatives conjointes afin d'assurer la cohérence des efforts faits dans le domaine des entreprises et des droits de l'homme. Une collaboration pourrait notamment être envisagée dans le cadre de l'étude réalisée par le Groupe de travail sur l'application, dans les États et les entreprises, des Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, de ses visites de pays et de la préparation de ses rapports thématiques, des activités de renforcement des capacités des parties prenantes en vue de l'application des Principes directeurs et des normes fondamentales de l'OIT sur lesquelles ils reposent, ainsi que de la transposition des Principes directeurs dans les travaux de l'OIT.
4. Le Groupe de travail a également poursuivi son dialogue avec le secrétariat de la CNUCED en vue de renforcer sa collaboration avec cette instance (notamment dans le cadre de ses visites de pays) et de continuer d'intégrer les Principes directeurs dans les travaux que celle-ci mène. Ces Principes pourraient notamment être pris en compte dans ses travaux sur les politiques d'investissement pour le développement durable et les activités menées en vue d'améliorer la capacité des pays à transposer le cadre de la CNUCED dans les accords d'investissement. La CNUCED pourrait également collaborer avec le Groupe de travail et diffuser les Principes directeurs dans ses travaux sur la responsabilité sociale des entreprises dans certaines chaînes de valeur et dans les zones franches industrielles, ainsi que dans le cadre de sa coopération avec le secteur privé dans le domaine de la responsabilité sociale des entreprises.
5. Le Groupe de travail s'est concerté avec le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale pour étudier les possibilités de coopération dans le domaine des entreprises et des droits de l'homme. Diverses questions ont été soulevées au cours de l'échange avec les membres du Comité, dont la prévention de la discrimination contre les autochtones, les travailleurs migrants et les femmes appartenant à des minorités et la lutte contre ce phénomène, et l'amélioration de l'accès de ces groupes à un recours utile lorsque l'activité d'une entreprise porte atteinte à leurs droits.

6. Le Groupe de travail a rencontré des représentants du secrétariat du Conseil de l'Europe, qui l'a informé des faits nouveaux survenus dans le domaine des entreprises et des droits de l'homme, notamment de la décision récente du Comité des ministres de publier une déclaration de soutien aux Principes directeurs et d'établir un instrument non contraignant pour combler les lacunes observées dans leur application en Europe. Il a proposé de collaborer avec le Conseil et de lui apporter son concours dans le cadre de ce processus et l'a encouragé à diffuser les Principes directeurs et à les intégrer dans le cadre de ses travaux dans le domaine de la responsabilité sociale des entreprises et de sa coopération avec le secteur privé.

7. Le Groupe de travail a rencontré des représentants du secrétariat de l'Organisation internationale de normalisation pour étudier les possibilités de collaboration en vue de l'intégration des Principes directeurs et du principe de diligence raisonnable en matière de droits de l'homme dans les activités menées par l'organisation pour promouvoir la norme ISO 26000 relative à la responsabilité sociétale. Il est convenu de continuer à coopérer dans ce domaine et a examiné plus avant les différents moyens de tirer profit de l'expérience des entreprises ayant mis en œuvre le volet «droits de l'homme» de la norme ISO 26000, ainsi que des enseignements tirés de cette démarche, dans le cadre des activités qu'il mène en vue de promouvoir l'application des Principes directeurs.

8. Le Groupe de travail a organisé une réunion avec le Groupe des Amis des entreprises et des droits de l'homme (composé d'États membres intéressés du Conseil des droits de l'homme et d'États ayant le statut d'observateur), au cours de laquelle il a présenté l'ensemble des activités qu'il prévoyait de mener en 2013. Il a invité tous les États à l'informer des initiatives nationales et régionales menées pour diffuser et appliquer les Principes directeurs, et à lui faire part, ainsi qu'à d'autres États et parties prenantes, de leur expérience et des enseignements tirés de ces initiatives.

III. Consultation ouverte sur le rapport thématique du Groupe de travail à l'Assemblée générale

9. Le Groupe de travail a examiné la démarche à adopter pour établir son rapport thématique à l'Assemblée générale sur l'application des Principes directeurs dans le contexte des activités des entreprises ayant des conséquences pour les populations autochtones, et a tenu une consultation ouverte avec les parties prenantes à cet égard le 14 février 2013. Cette consultation a rassemblé 80 représentants de parties prenantes, qui ont fait des propositions sur la portée et le contenu du rapport. Le Groupe de travail a demandé une nouvelle fois aux parties prenantes de lui transmettre leurs communications écrites en vue de l'établissement du rapport avant le 1^{er} mars.

10. Le Groupe de travail a insisté sur le fait qu'il rédigerait ce rapport en se plaçant du point de vue des Principes directeurs. Il a également souligné qu'il ferait fond sur les travaux en cours et ceux qui ont été réalisés jusqu'ici dans ce domaine par le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme et des libertés fondamentales des populations autochtones, le Mécanisme d'experts sur les droits des peuples autochtones et l'Instance permanente sur les questions autochtones, ainsi que sur les travaux menés par d'autres organes de l'ONU, les États, les entreprises, les organisations représentant les peuples autochtones, les organisations de la société civile et d'autres parties prenantes concernées. Il a fait savoir qu'il tiendrait d'autres consultations dans différentes régions pour orienter l'élaboration du rapport. Il a insisté sur le fait qu'il traiterait tous les aspects des Principes directeurs liés à ce domaine thématique, en s'intéressant plus particulièrement à l'accès effectif des populations autochtones à des moyens de recours lorsque les activités d'une entreprise portent atteinte à leurs droits fondamentaux.

IV. Prochaines visites de pays

11. Le Groupe de travail a publié des informations sur sa page Web concernant ses prochaines visites de pays confirmées¹. Au mois de février 2013, les missions aux États-Unis d'Amérique et en Fédération de Russie avaient été confirmées pour 2013, et le Groupe de travail attendait confirmation d'une autre visite, également prévue dans le courant de l'année.

V. Forum 2013 sur les entreprises et les droits de l'homme

12. Le Groupe de travail a débattu des préparatifs initiaux à entreprendre en vue du Forum 2013 sur les entreprises et les droits de l'homme. Il souhaite que celui-ci soit une réussite, tout comme le premier Forum, et entend tirer parti de la participation de tous les groupes de parties prenantes concernés.

13. Le Groupe de travail entend adapter le programme du Forum 2013 en tenant compte des enseignements tirés du Forum 2012 et des observations de ceux qui y ont participé; il a toutefois conscience que les différents groupes de parties prenantes peuvent avoir des attentes différentes. Il souhaite par ailleurs améliorer l'équilibre géographique et la participation des principales parties prenantes de toutes les régions, y compris des entreprises. Il continuera à collaborer étroitement avec les parties prenantes dans le cadre d'une consultation ouverte en ligne sur les thèmes à traiter et la structure du Forum 2013.

14. Le Groupe de travail se concertera également avec les parties prenantes à l'échelle régionale pour recueillir leurs idées sur les pratiques, les tendances, les obstacles et les possibilités dans le domaine de la diffusion et de l'application des Principes directeurs ainsi que les enseignements qu'elles en ont tirés, autant d'informations qui seront exploitées au cours du Forum 2013.

VI. Président et Vice-Président

15. À l'issue de la quatrième session, Pavel Sulyandziga a été nommé Président et Alexandra Guáqueta, Vice-Présidente du Groupe de travail.

¹ www.ohchr.org/EN/Issues/Business/Pages/WGCountryVisits.aspx.